

Le bio ralentit mais creuse toujours son sillon

Depuis une poignée d'années, la tendance nationale n'est pas favorable à l'agriculture biologique. C'est le constat lu et entendu dans les médias nationaux. Inflation, guerre en Ukraine sont les deux causes souvent mises en avant. Néanmoins, l'estampille bio demeure en vogue dans les Hautes-Alpes, en dépit d'un ralentissement des conversions en bio. Le succès de l'agriculture biologique, qui a placé le département en position privilégiée, est assis sur des fondations solides : le besoin de consommer local et mieux, exprimé par une large fraction de la population, la nécessité de mettre l'écologie parmi les préoccupations majeures. Il ne s'agit plus de penser transition écologique, mais de la mettre en œuvre. Cela a d'ailleurs musclé l'intervention d'un agronome lors du débat noué dans l'après-midi du 14 mars, jour d'assemblée générale annuelle d'Agribio 05.

Changement climatique, nécessité de la diversité des actions, appui des techniciens, travail avec les partenaires, présence accrue dans la restauration collective, autant de sujets à l'ordre du jour et abordés par la cinquantaine de participants. Un point important également a porté sur la formation complémentaire en partenariat avec l'ADFPA et la DREAL au côté d'Agribio 05. Envisager de se lancer dans la pratique éco-agricole doit s'accompagner de la viabilité économique. Cette formation s'inscrit en droite ligne du besoin de soutien à la filière bio.

Sécurité sociale de l'alimentation : l'idée est semée, il lui reste à germer

Après avoir traité, somme toute, les choses ordinaires, l'assemblée était prête pour entendre l'orateur de l'après-midi sur un thème sans doute novateur, celui de sécurité



L'assistance attentive est séduite par Mathieu Delmais qui souhaite l'avènement d'une « agriculture paysanne ».

sociale de l'alimentation, prônée dans le cadre d'alternatives agricoles. Mathieu Delmais, agronome, la foi du charbonnier chevillée au cœur et au corps pour un « idéal démocratique de souveraineté alimentaire », est un débatteur hors pair. D'autant plus qu'il recourt à l'art oratoire mesuré et... gesticulé. Au cœur de la préoccupation de l'ancien élève de l'école d'agronomie,

cette interrogation : comment nourrir le monde ? En schématisant à l'extrême, il y aurait aux deux bouts du manche de la fourche l'agro-industrie et l'agriculture bio. Selon un ancien ministre de l'Agriculture cité par Mathieu Delmais, « les deux systèmes ne doivent pas être opposés l'un à l'autre ». Mais l'orateur du jour ne voit pas d'un bon œil ce qu'il nomme la sectorisation. « Laisser un petit marché au bio et, en même temps, laisser croître l'agro-industriel ». Il enfonce le clou en ajoutant : « les alternatives – le bio en est une – sont inoffensives et ne remettront pas en cause le système agro-industriel ! »

Le thème de son intervention « De la fourche à la fourchette... Non ! L'inverse ! » suscite un changement de comportement au sein de la population, à savoir décider de ce qu'on met dans l'assiette d'abord. « Être citoyen plutôt que consommateur. » Autrement dit, « on achète différemment que ce soit avec son cerveau ou avec son portefeuille ».

De nos jours, le manger mieux est aussi un manger plus cher. Comment permettre l'accès pour tous à une alimentation de qualité ? Comment définir la qualité ? Selon Mathieu Delmais, elle est liée aux fonctions de l'alimentation : un besoin physique, se nourrir ; la sociabilité, pratiquer la convivialité ; le plaisir et l'aspect culturel. Un maître mot apparaît, celui de « droit » à l'alimentation. Un milliard d'êtres humains y sont soustraits. Plusieurs millions de Français n'en bénéficient pas pleinement. Un courant de pensée a émergé, celui d'une démocratie alimentaire. « Il s'agit de choisir son alimentation, ainsi que de décider des moyens de production », assure l'orateur. Ainsi est né le concept de « sécurité sociale de l'alimentation », imaginé sur le schéma de la sécurité sociale de la santé mise en place en 1945. Chaque Français se verrait crédité de la somme de 150 € mensuels sur sa carte vitale. Le débat est ouvert. ■

Maurice Fortoul



CHRONIQUE OVINE

La loi pastorale fête ses 50 ans

Le 2 mars 2023, l'Association française de pastoralisme (AFP) organisait un colloque à l'Assemblée nationale, sous le haut patronage de sa présidente, Yaël Braun-Pivet. La journée était consacrée aux 50 ans de la Loi Pastorale de 1972 dont les décrets d'application ont été votés en 1973.

L'assistance, nombreuse, comprenait 200 participants, dont une délégation d'éleveurs d'Estivalp et Alpage, les deux fédérations de Groupements pastoraux du 04 et du 05.

Une grande diversité d'intervenants a pris la parole, dont des représentants du Cerpam et d'Estivalp pour l'élevage pastoral de notre région, ainsi que l'Association des Communes pastorales lors de la table ronde. L'objectif était de réaffirmer la pertinence et la modernité de cette loi très simple qui a su dynamiser les activités pastorales pour les décennies à venir : accès au foncier au travers des Conventions pluriannuelles de Pâturage, regroupement du foncier par le biais des Associations foncières pastorales, organisation collective des éleveurs par le moyen des Groupements pastoraux et aujourd'hui Associations de trans-

humance hivernale. Un travail de bilan mené par l'AFP a permis de mettre en évidence la « frise chronologique » de l'émergence des services pastoraux dans toutes les régions pastorales de France, grâce à la charpente législative établie par cette loi.

De nombreuses mutations

De nombreux témoignages ont permis d'illustrer les différents pastoralismes en France et au-delà, avec notamment un élargissement du regard pastoral vers les marais atlantiques de l'Ouest, les Vosges alsaciennes et la Generalitat de Catalunya.

Les bergères et les bergers avaient bien sûr toute leur place dans les interventions, portant haut leurs revendications pour une meilleure prise en compte d'un, si beau, mais si difficile, métier.

L'objectif était, aussi, de dresser le panorama de toutes les grandes mutations affectant l'élevage pastoral au fil des décennies. Prédation avec toutes les contraintes et stress en découlant, pratiques de loisir démultipliées sur les espèces pastorales, et aujourd'hui, concurrence avec de nouveaux usages affectant l'espace pastoral comme la compen-

sation carbone excluant le pâturage. Nombreux sont les défis à relever à l'heure où le cadre de la PAC veut restreindre l'éligibilité des surfaces pastorales ligneuses au moyen du dispositif totalement inadapté de l'obligation de chargement à 0,2 UGB/ha. C'est parfois la survie même de l'activité pastorale qui paraît menacé aux yeux des praticiens du pastoralisme, qui voient se restreindre l'accès à un espace qui a toujours été pastoral, pour des considérations naturalistes ou forestières.

Alliés des paysages et de la biodiversité

Pourtant, comme l'ont souligné de nombreux participants, l'élevage pastoral, production agricole à part entière, fournisseur de produits de qualité et de proximité, apte à façonner les paysages et la biodiversité sur 2,5 millions d'ha, est bien plus la solution que le problème au regard de bien des enjeux de société. C'est le message qu'il s'agissait de faire passer aux élus de la République, appelés à mettre en œuvre les évolutions législatives nécessaires pour permettre aux acteurs du monde pastoral de continuer leur activité à l'avenir.

L'ensemble a été filmé. Il sera bientôt possible de visionner les interventions et le débat sur le site de l'Association Française de Pastoralisme. ■

Laurent Garde, directeur adjoint du Cerpam et administrateur de l'AFP
Coordinateur Rémi Leconte, MRE



DR



ROBIN pépinières

Conseils et visite sur votre Truffière

75 ans
d'expérience à
votre service !

Plants élevés et livrés en **godet forestier Robin ANTI-CHIGNON®**, assurant un parfait développement racinaire et une excellente reprise. **Garantie de reprise : 100%***

PLANTS TRUFFIERS ROBIN

sous **LICENCE** et **CONTRÔLE INRAE®**

- Mycorhizés avec :
 - soit **TUBER melanosporum**,
 - soit **TUBER uncinatum**,
 - soit **TUBER aestivum var. uncinatum**,
 - soit **TUBER magnatum**
- Livrés après contrôle de mycorhization par **INRAE®**

PLANT CHAMPIGNON®

Plants mycorhizés avec :

- **LACTARIUS deliciosus**
- **LACTARIUS sanguifluus**
- **SUILLUS luteus** (Nonette voilée ou Bolet jaune)

sous LICENCE et CONTRÔLE **INRAE**

Sur simple demande, envoi d'une documentation gratuite
Livraison dans toute la France

Contactez-nous : **Pépinières ROBIN depuis 1948**
05500 Saint-Laurent-du-Cros
Tél. : (33) 04 92 50 43 16
Fax : (33) 04 92 50 47 57
E-mail : info@robinpepinieres.com

Découvrez notre nouveau site : www.robinpepinieres.com

*Selon les conditions de notre garantie de reprise